

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2026

18H30

Etaient présents : Mesdames GENOLHER Aurélie, DECHAMBRE Pascale, BASSO Lydia, BERILLE Doris, FOULC Vanessa, FOULC Sonia, GAUBERT Audrey et Messieurs BOCQUET Dominique, PAULET Alain, CABANE Richard, NOMBERG Henri, THIEMONGE Roger, ATGER Bernard, RANDOIN Stéphane, RICAUD Philippe.

15 conseillers municipaux présents sur 15, le quorum est atteint.
Le secrétariat a été assuré par Monsieur BOCQUET Dominique.

18H30

ORDRE DU JOUR

Budget

- Vote du taux 2026 des 3 taxes (hors TH)
- Vote du taux de la taxe communale d'aménagement 2026
 - Vote des subventions aux associations pour 2026
- Présentation et vote du compte financier unique (CFU) 2025
- Approbation des comptes de gestion 2025 de Monsieur le Receveur Municipal
 - Affectation du résultat 2025
 - Délibération approuvant la fongibilité des crédits
 - Présentation et vote du budget primitif 2026

Divers

- Désignation des six membres de la commission d'appel d'offres
- Transfert de délégation de signature de Madame le Maire concernant les dossiers d'urbanisme imputés par l'article L 422-7
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police 2026 pour la réalisation de travaux concernant la voirie

POINT 1

Vote du taux 2026 des 3 taxes (hors TH)

Proposition du maintien du taux 2025 des trois taxes

- Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres : **25 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **40.43 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **52.30%**

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 2

Vote du taux de la taxe communale d'aménagement 2026

Maintien sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement
au taux de 5 %

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 3

Vote des subventions aux associations pour 2026

LIBELLES	A verser après réception des justificatifs requis (bilan financier, PV, composition du bureau...) Sauf pour les * d'office
ASS. A CARACTERE SOCIAL	
Les ricochets de la Clède	700*
Anduzenque	300*
Croix Rouge	350*
ASS A CARACTERE PEDAGOGIQUE OU SPORTIVE	
APE Massillargues-Atuech/Tornac	400
Prévention routière	100
Association sportive college Anduze	En fonction des élèves inscrits

ASS A CARACTERE CULTUREL	
Amis Bibliothèque (Fonctionnement)	800
Amis Bibliothèque (Animations)	800
Voyages scolaires aux collèges	Prise en charge du 1/3 du prix du voyage payé par les parents
AVEC	200
Syndicat IGP Pays Cévennes	70*
COFECULOS	700

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

N'ont pas pris au vote :

- Monsieur BOCQUET Dominique pour les amis de la Bibliothèque
- Messieurs BOCQUET Dominique, PAULET Alain, CABANE Richard, ATGER Bernard, RANDOIN Stéphane pour le COFECULOS.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	5

POINT 4

Présentation et vote du compte financier unique (CFU) 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
EXCEDENT 2024	246 358,79	DEFICIT 2024	11 221,57
RECETTES 2025	598 329,85	DEPENSES 2025	242 885,86
TOTAL	844 688,64	TOTAL	254 107,43
DEPENSES 2025	594 823,84	RECETTES 2025	127 413,6
EXCEDENT 2025	249 864,8	DEFICIT 2025	-126 693,83

En l'absence de Madame le Maire, sortie durant la présentation et vote du CFU, Monsieur le 1^{er} adjoint invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

Madame le Maire tient à insister sur l'impact important représenté par les nouvelles lois votées par les Députés surtout face à un contexte difficile. À seul titre d'exemple, une loi comme le

CFU entraîne la mise à jour de logiciels pour être en corrélation avec les outils informatiques et applicatifs des Finances Publiques pour presque 6000€, somme à laquelle il est nécessaire de rajouter le temps passé par les secrétaires de Mairie.

POINT 5

Approbation des comptes de gestion 2025 de Monsieur le Receveur Municipal

Les comptes de gestion 2025 de M. le trésorier du SGC d'Alès pour le budget de la commune, sont conformes aux écritures des comptes administratifs de la commune.

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 6

Affectation du résultat 2025

En Fonctionnement : report en 2026 de l'excédent 2025 de la Section Fonctionnement au compte 002- report de l'excédent : 123 170,97 €

En Investissement : report en 2026 du déficit 2025 de la Section Investissement au compte 001- report du déficit : 126 693.83 € et au 1068 : 126 693.83 €

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 7

Fongibilité des crédits

- **Autorisation** à donner afin de pouvoir procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **Habilitation** à Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 8

Présentation et vote du budget primitif 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE** le Budget Primitif 2026 de la commune tel que présenté par Madame le Maire et qui s'équilibre :

En section Fonctionnement à 641 098,97 €

Et en section Investissement à 243 497.83 €

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 9

Désignation des six membres de la commission d'appel d'offres

Trois titulaires et trois suppléants :

Titulaires : Aurélie GENOLHER, Dominique BOCQUET, Alain PAULET

Suppléants : Vanessa FOULC, Philippe RICAUD, Richard CABANE

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 10

Transfert de délégation de signature de Madame le Maire concernant les dossiers d'urbanisme imputés par l'article L 422-7

Contenu de l'article L 422-7 du code de l'Urbanisme :

« Si le Maire ou le président de l'EPCI est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'Etablissement Public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Conformément à ce qui se faisait lors du précédent mandat, Madame le Maire souhaite officialiser une action se déroulant depuis son élection le 20 Mars 2026, proposition de nommer Alain PAULET, 3ème adjoint pour prendre la décision à sa place quand Madame le Maire est intéressée au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de toute demande d'urbanisme.

Autorisation donnée à Monsieur PAULET pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

POINT 11

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police 2026 pour la réalisation de travaux concernant la voirie

Proposition validée de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police 2026 afin poursuivre les travaux de mise en sécurité de la voirie communale.

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

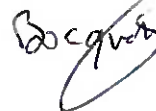
Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 20 h 59

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Massillan, Gard. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MASSILLAN' at the top and 'GARD' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, dark, scribbled signature.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bocquès', written over a diagonal line.